

DECRET N°2011-677 du 5 octobre 2011

Chargeant Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de l'intérim de Monsieur Marcel A. de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective pour compter du 20 au 28 septembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement.

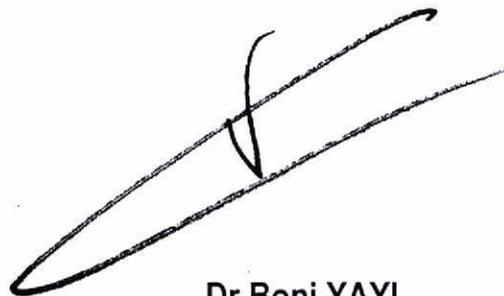
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Marcel A. de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera assuré par Monsieur Didier APLOGAN DJIBODE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs pour compter du mardi 20 au mercredi 28 septembre 2011.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 5 octobre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI